



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2017-291

PUBLIÉ LE 29 NOVEMBRE 2017

Sommaire

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2017-11-29-001 - ARRÊTÉ N° 2017-OS-0081 Désignant le Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Tours comme porteur du Centre Régional de Dépistage Néonatal (2 pages)

Page 3

R24-2017-11-24-003 - Décision N°2017-DG-0028 Portant délégation de signature pour les actes et décisions relevant de l'ordonnateur en application des dispositions de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (3 pages)

Page 6

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2017-11-29-001

ARRÊTÉ

N° 2017-OS-0081

Désignant le Centre Hospitalier Régional Universitaire
(CHRU) de Tours comme
porteur du Centre Régional de Dépistage Néonatal

**AGENCE REGIONALE DE
SANTÉ CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRÊTÉ

N° 2017-OS-0081

**Désignant le Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Tours comme
porteur du Centre Régional de Dépistage Néonatal**

N° FINESS : 370000481

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1411-6, R. 1131-21 et R. 1131-22,

Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame Anne BOUYGARD, Directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 4 avril 2016,

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2010 fixant la liste des maladies donnant lieu à un dépistage néonatal,

Vu la décision portant délégation de signature aux directeurs de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire n°2017-DG-DS-0008 en date du 18 septembre 2017,

Vu l'instruction N°DGS/SP5/DGOS/R3/2017/155 du 5 mai 2017 relative à la réorganisation du dépistage néonatal hors surdité et aux modalités de désignation par les ARS d'un centre régional de dépistage néonatal au sein d'un établissement de santé,

Considérant que l'instruction susvisée ne concerne que les centres hospitaliers universitaires et que le CHRU de Tours est l'unique centre hospitalier universitaire de la région Centre Val de Loire, il n'y avait pas lieu de réaliser un appel à projet,

Considérant que l'instruction susvisée a été adressée au Centre hospitalier régional universitaire de Tours, par courrier en date du 23 mai 2017,

Considérant que le dossier déposé par le centre hospitalier régional de Tours le 13 octobre 2017 répond au cahier des charges de l'instruction susvisée,

ARRÊTE

Article 1 : Le Centre Hospitalier Universitaire de Tours est désigné porteur du Centre Régional de Dépistage Néonatal.

Article 2 : Les missions confiées au CRDN, ses objectifs, ses moyens et son financement font l'objet d'une convention entre l'Agence Régionale de Santé et l'établissement de santé qui l'abrite.

Article 3 : La réalisation du dépistage néonatal par le CRDN interviendra de manière effective le 1^{er} mars 2018.

Article 4 : Le fonctionnement du CRDN fera l'objet d'un bilan réalisé par l'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire 6 mois après le début effectif de ses activités, soit à compter du 1^{er} septembre 2018.

Article 5 : le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de la date de publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

- soit d'un recours contentieux formé par toute personne ayant intérêt à agir auprès du Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Article 6 : Le Directeur de l'offre sanitaire de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée sous pli recommandé avec accusé de réception, et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans le 29 novembre 2017
La Directrice générale de l'Agence
régionale de santé du Centre-Val de Loire,
par empêchement
Le Directeur de l'offre sanitaire
Signé : Docteur Florentin CLERE

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2017-11-24-003

Décision N°2017-DG-0028

Portant délégation de signature pour les actes et décisions
relevant de l'ordonnateur en
application des dispositions de l'article 10 du décret
n°2012-1246 du 7 novembre 2012
relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Décision N°2017-DG-0028

Portant délégation de signature pour les actes et décisions relevant de l'ordonnateur en application des dispositions de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

La Directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L 1431-1 à L 1432-3, L 1432-5 à L 1432-8, R1432-54 à R 1432-66, D 1432-15 à D 1432-27,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret N°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret du 17 mars 2016, portant nomination de Madame Anne BOUYGARD en qualité de Directrice Générale de l'ARS Centre-Val de Loire,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et plus particulièrement ses articles 10 et 186,

Vu la délibération du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° CS- 2015- 3 du 8 avril 2015 relative aux admissions en non-valeur,

Vu la délibération du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° CS- 2015 – 11 du 3 décembre 2015 relative aux remises gracieuses,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Marie DETOUR en tant que directeur général adjoint à l'effet de signer tous actes et décisions relevant des fonctions d'ordonnateur du directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire à l'exception des admissions en non-valeur et des remises gracieuses déléguées à la Directrice générale par le Conseil de surveillance.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Marie DETOUR, la délégation de signature qui lui est donnée à l'article 1 de la présente décision sera exercée par les membres de l'équipe de direction de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et les agents exerçant sous leur autorité, selon la répartition des délégations de signature décrite ci-dessous :

Déplacement : Ordre de mission et états de frais de déplacement :

Au siège : Stéphane TELLIER (par intérim), Matthieu LEMARCHAND (par intérim), Blaise KAMENDJE, Ghislaine LEDE, Charlotte DENIS-STERM, Anne PHILIPPON, Ludovic AUGUSTE, Emilie THIBAUT, Michel DEISS, Florentin CLERE, Anne GUEGUEN, Agnès HUBERT-JOUANNEAU, Martine PINSARD, Estel QUERAL, Bernadette MAILLET, Cécile CHAUVREAU, Angélique MASI, Florent REVARDEL, Françoise DUMAY, Edmond GUILLOU, Pascale CHARBOIS-BUFFAUT.

En Délégation Départementale : Bertrand MOULIN, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Denis GELEZ, Nathalie LURSON, Elodie AUSTRUY, Dominique HARDY, Rémy PARKER, Anne DU PEUTY, Myriam SALLY-SCANZI, Laetitia CHEVALIER, Anne PILLEBOUT, Eric VAN WASSENHOVE, Christelle FUCHE, Nathalie TURPIN, Catherine FAYET, Annaïg HELLEU, Rodolphe LEPROVOST.

Tableau récapitulatif des Commissions et état de frais de déplacement des Commissions :

Au siège : Matthieu LEMARCHAND (par intérim), Ghislaine LEDE, Florentin CLERE, Anne GUEGUEN, Agnès HUBERT-JOUANNEAU, Estel QUERAL, Bernadette MAILLET, Cécile CHAUVREAU, Angélique MASI, Florent REVARDEL, Françoise DUMAY, Edmond GUILLOU, Pascale CHARBOIS-BUFFAUT.

En Délégation Départementale : Bertrand MOULIN, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Denis GELEZ, Nathalie LURSON, Elodie AUSTRUY, Dominique HARDY, Rémy PARKER, Anne DU PEUTY, Myriam SALLY-SCANZI, Laetitia CHEVALIER, Anne PILLEBOUT, Eric VAN WASSENHOVE, Christelle FUCHE, Nathalie TURPIN, Catherine FAYET, Annaïg HELLEU, Rodolphe LEPROVOST.

Engagements juridiques : Valideur SIBC – Bon de commande :

Au siège : Ségolène CHATELIN, Mathieu MERCIER, Erick MELLOTT, Michel DEISS, Catherine SERWAKA, Françoise DAUMAL, Caroline DROUAUD, Fatimata DEMBELE, Anne PHILIPPON, Aurélien PICHONNEAU, Gabriel GRABOWSKI, Odile THEBAUD, Régis MENNESSIER, Monique BASSELIER, Véronique POPELIN, Catherine DELACOU, Agnès BLACHON, Pascal BARATIN, Nadiège MARTINIÈRE.

En Délégation Départementale : Eric MENNESSIER, Erick MELLOTT, Michel DEISS.

Signature contrats / Marchés et pièces annexes :

Au siège : Charlotte DENIS-STERM, Michel DEISS.

Attributions de subventions (Arrêtés, conventions ou avenants) :

Au siège : Matthieu LEMARCHAND (par intérim), Ghislaine LEDE, Florentin CLERE, Anne GUEGUEN, Agnès HUBERT-JOUANNEAU, Estel QUERAL, Martine PINSARD, Bernadette MAILLET, Cécile CHAUVREAU, Angélique MASI, Florent REVARDEL, Françoise DUMAY, Edmond GUILLOU, Pascale CHARBOIS-BUFFAUT.

Contrat de travail :

Au siège : Charlotte DENIS-STERM, Anne PHILIPPON.

Certificat : Certification de service fait valant ordre de paiement HAPI

Au siège : Matthieu LEMARCHAND (par intérim), Ghislaine LEDE, Florentin CLERE, Anne GUEGUEN, Agnès HUBERT-JOUANNEAU, Estel QUERAL, Martine PINSARD, Bernadette MAILLET, Cécile CHAUVREAU, Angélique MASI, Florent REVARDEL, Françoise DUMAY, Edmond GUILLOU, Pascale CHARBOIS-BUFFAUT.

Certification de service fait SIBC :

Au siège : Ségolène CHATELIN, Mathieu MERCIER, Erick MELLOTT, Michel DEISS, Catherine SERWAKA, Françoise DAUMAL, Caroline DROUAUD, Fatimata DEMBELE, Anne PHILIPPON, Aurélien PICHONNEAU, Gabriel GRABOWSKI, Odile THEBAUD, Monique BASSELIER, Régis MENNESSIER, Véronique POPELIN, Catherine DELACOU, Agnès BLACHON, Pascal BARRATIN, Nadiège MARTINIERE.

En Délégation Départementale : Régis MENNESSIER, Erick MELLOTT

Divers : PAYE - Etat de cotisations

Au siège : Charlotte DENIS-STERN, Anne PHILIPPON, Ludovic AUGUSTE.

Etats liquidatifs pour passage en paye des indemnisations d'experts

Au siège : Charlotte DENIS-STERN, Anne PHILIPPON, Ludovic AUGUSTE, Françoise DUMAY, Edmond GUILLOU, Pascale CHARBOIS-BUFFAUT.

En Délégation Départementale : Bertrand MOULIN, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Denis GELEZ, Nathalie LURSON, Elodie AUSTRUY, Dominique HARDY, Rémy PARKER, Anne DU PEUTY, Myriam SALLY-SCANZI, Laetitia CHEVALIER, Anne PILLEBOUT, Eric VAN WASSENHOVE, Christelle FUCHE, Nathalie TURPIN, Catherine FAYET, Annaïg HELLEU, Rodolphe LEPROVOST.

Certifications des services faits des notes d'honoraires des experts

Au siège : Charlotte DENIS-STERN, Anne PHILIPPON, Ludovic AUGUSTE, Françoise DUMAY, Edmond GUILLOU, Pascale CHARBOIS-BUFFAUT.

En Délégation Départementale : Bertrand MOULIN, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Denis GELEZ, Nathalie LURSON, Elodie AUSTRUY, Dominique HARDY, Rémy PARKER, Anne DU PEUTY, Myriam SALLY-SCANZI, Laetitia CHEVALIER, Anne PILLEBOUT, Eric VAN WASSENHOVE, Christelle FUCHE, Nathalie TURPIN, Catherine FAYET, Annaïg HELLEU, Rodolphe LEPROVOST.

Décisions ressources humaines :

Au siège : Charlotte DENIS-STERN, Anne PHILIPPON, Ludovic AUGUSTE.

Demandes de sorties des Immobilisations :

Au siège : Pierre-Marie DETOUR, Michel DEISS.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2017
La Directrice Générale de l'Agence
Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
Signé : Anne BOUYGARD